

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 85 (1934)  
**Heft:** 2

**Rubrik:** Affaires de la Société

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

atteinte à leur indépendance, si insignifiante soit-elle. Et pourtant il s'est accompli autant de travail créateur dans le cadre malcommode de la contrainte qu'en pleine et complète liberté. Ce sont des hommes, de fortes individualités, qui donnent à une organisation sa valeur et son esprit. L'organisation n'est qu'un cadre, c'est la personnalité, celle des supérieurs comme celle des subalternes, qui lui donne un sens et une réalité. (Traduction E. Badoux.)

## AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

### Extrait du procès-verbal de la séance du comité permanent, du 20 octobre 1933, à Zurich.

*Présents* : Tous les membres, sauf M. Winkelmann. A pris part aussi à la séance, partiellement, M. Knuchel, professeur.

1° Sont décédés les sociétaires suivants :

MM. *Schröter Joh.*, Kantonsrat, à Wattwil (St-Gall),  
*Looser G.*, syndic, à Unterwasser (St-Gall),  
*Müller Jacob*, conseiller national, à Romoos (Lucerne).

2° Conférence de délégués, en octobre 1933, au sujet des travaux préparatoires concernant une nouvelle carte topographique. Notre société y était représentée par des membres de son comité permanent. Les résolutions prises ont été reproduites par les quotidiens principaux. — Notre comité, dans une requête adressée au Département militaire fédéral, a attiré son attention sur trois questions relatives à la représentation de la forêt, le priant de les examiner de près.

3° Notre société payera une subvention de 500 fr., aux conditions usuelles, pour la publication du supplément N° 12 (conférences forestières).

4° L'Association suisse d'économie forestière publiera, à l'occasion de la « semaine du bois 1933 », une brochure de propagande « Forêt et son produit le bois ». Cette publication présentant pour la sylviculture suisse un intérêt indéniable, il est décidé, en principe, que notre société y participera par le versement d'un subside.

5° Dès le début de 1934, le *Journal* et la *Zeitschrift* seront imprimés de façon identique. Tout ce qui concerne la rétribution des collaborateurs, et d'autres questions de cette nature, a été réglée à nouveau, cela de façon uniforme pour les deux périodiques.

6° A été nommé suppléant des reviseurs de comptes M. O. *Roggen*, inspecteur forestier, à Morat.

7° Pour l'examen des travaux du concours : « *Les ingénieurs forestiers à titre d'aides dans le service forestiers de l'Etat* » (délai de livraison des travaux : 1<sup>er</sup> mai 1934), on nomme un jury comprenant trois membres.

8° L'édition italienne de « Forêts de mon pays » étant achevée, le projet de contrat avec l'imprimeur est en préparation. L'impression de l'ouvrage pourra commencer vers la fin de 1933.

---

## COMMUNICATIONS.

---

### **Recherches concernant l'influence de l'époque d'abatage sur les qualités techniques du bois de l'épicéa et du sapin.**

Nos lecteurs se souviennent que cette question a été traitée, à différentes reprises, ces années dernières. Le résultat des recherches conduites par MM. les professeurs *H. Knuchel* et *Gäumann* ont paru, ici-même, dans les suppléments de ce journal n° 5 et 6 (1930).

Le Laboratoire fédéral d'essais des matériaux, annexé à l'Ecole polytechnique fédérale, à Zurich, que dirige M. le professeur *M. Roš*, a étudié ce côté de la question, tendant à savoir quelle est l'influence de la saison d'abatage sur les qualités techniques de bois. Ses études et essais ont duré de 1926 à 1928. Le résultat vient d'en être publié au compte rendu n° 73 de cet institut.<sup>1</sup>

Voici quelles en sont les conclusions :

1° Les valeurs de la résistance des bois, déterminées en fonction de l'époque de l'abatage, ne mettent en évidence aucune loi de variation annuelle.

2° Entre le bois d'aubier et le bois de cœur, dans le bois fraîchement abattu, on ne constate aucune différence sensible en ce qui concerne les caractéristiques de résistance, quoique la teneur en eau du bois d'aubier soit considérablement plus forte (aubier : env. 125 %, cœur : env. 35 %).

Après un stockage de 15 mois à l'abri d'une toiture, la teneur en eau de l'aubier et du cœur est descendue à peu près à la même valeur d'environ 19 %. Les caractéristiques de résistance de l'aubier et du bois de cœur sont, dans ce cas également, sensiblement équivalentes.

La moëlle présente des caractéristiques de résistance notablement inférieures.

3° On constate, par contre, des différences considérables entre le bois fraîchement abattu et le bois entreposé, pendant 15 mois, à l'abri d'une toiture. Dans le bois fraîchement abattu, les valeurs de la résistance sont très inférieures et descendent aux chiffres suivants :

Résistance à la traction . . . . . 80—65 %

Résistance à la compression . . . . . ~ 65 %

Résistance au cisaillement . . . . . ~ 75 %

des valeurs correspondantes pour le bois entreposé.

---

<sup>1</sup> M. Roš nous apprend que du coût total de ces essais (16,000 fr.) la moitié a été payée, à titre de subvention, par la « Fondation fédérale pour l'avancement de l'économie nationale ».